

Note de présentation brève et synthétique
du compte administratif 2018
Budget communal
COMMUNE de TOUDON



*D'or au milieu de sable, becqué et englé
de queues, passé sur un roc du même,
accort de la poitrine de l'écu et armant
d'une écharpe à seize ans du même.*

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

(...) la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est donc disponible sur le site internet de la commune (www.toudon.fr)

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2018

I. Caractéristiques de la commune de Toudon

- ✓ Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (date de référence statistique : 1^{er} janvier 2015) : 333
- ✓ Superficie : 18.52 km²
- ✓ Employés : 2 adjoints techniques, 1 adjoint administratif
- ✓ Le conseil municipal : Le Maire, 3 adjoints, 6 conseillers

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement servent à couvrir les besoins cycliques de l'année, qui ne durent pas dans le temps.

- ✓ Les dépenses de la section

Chapitres	Prévisions 2018	Réalisations 2018
011 - Charges à caractère général	87 974.00 €	54 919.03 €
012 - Charge de personnel	95 200.00 €	64 469.53 €
014 - Atténuations de produits	22 000.00 €	19 674.00 €
65 - Autres charges courantes de gestion	33 858.56 €	28 214.71 €
66 - Charges financières	300.00 €	285.77 €
67 - Charges exceptionnelles	101 834.29 €	89 224.29 €
023- Virement à la section d'investissement	15 000.00 €	non exécuté comptablement
042 - Opérations d'ordre entre section	4 450.00 €	4 445.00 €
TOTAL	360 616.85 €	261 232.33 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des voiries et bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de service effectuées, les salaires et charges du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les charges exceptionnelles telles que pour cette année les frais engendrés fin 2016 par la chute des blocs rocheux sur le route de la Comba, et également une subvention exceptionnelle au budget de l'eau et assainissement, les intérêts de l'emprunt à payer, soldé en 2018.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 261 232.33 euros

✓ Les recettes de la section

Chapitres	Prévisions 2018	Réalisations 2018
013 - Atténuation de charges	4 758.56 €	4 398.85 €
70 - produits de service	1 000.00 €	645.60 €
73 - Impôts et taxes	104 000.00 €	145 018.37 €
74 - Dotations et participations	96 510.00 €	95 268.84 €
75 - Autres produits gestion courante	30 000.00 €	33 555.55 €
77 - Produits exceptionnels	500.00 €	1 500.09 €
TOTAL	236 768.56 €	280 387.30 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des locations communales, aux impôts locaux (habitation et foncier bâti et non bâti), aux dotations versées par l'état, à l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité, et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 280 387.30 euros

✓ Bilan pour la section de fonctionnement

En 2018, malgré les baisses de dotations de l'état, les charges exceptionnelles telles que la subvention au budget de l'eau et assainissement, il ressort que les dépenses ont été moins importantes que les recettes dégageant 19 154.97 € auxquels vient s'ajouter l'excédent au 002 reporté sur 2018 de 123 848.29 €, qui engendre un solde positif pour la section de de fonctionnement de 143 003.26 €

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

✓ Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel durable, véhicules, biens immobiliers, études, travaux sur des constructions déjà existantes, ou constructions de nouveaux espaces publiques
- En recettes : les subventions d'état, de la région ou du département liées à des opérations de travaux, le FCTVA (TVA récupérable sur les dépenses d'investissement de l'année précédente), la taxe d'aménagement, ainsi que les excédents de fonctionnement

✓ Les dépenses de la section d'investissement

Le volume total des dépenses est de 38 121.94 €. Les principales dépenses ont porté sur :

- Une étude du bâtiment mairie dans le cadre d'un projet de construction d'une salle polyvalente
- L'achat de matériel informatique
- La réfection du carrelage de l'église Ste Elisabeth

✓ Les recettes de la section d'investissement

Le volume total des recettes est de 127 620.63 €. Les principales recettes proviennent de :

- Dotations cantonales 2014 et 2017
- FCTVA
- Excédent de fonctionnement
- Taxe d'aménagement

✓ Bilan pour la section d'investissement

En 2018, il ressort que les dépenses d'investissement ont été moins importantes que les recettes dégageant 89 498.69 € auxquels vient s'ajouter l'excédent au 001 reporté sur 2018 de 123 187.22 €, qui engendre un solde positif pour la section de d'investissement de 212 685.91 €

IV. Conclusion pour l'ensemble du compte administratif du budget communal 2018

Le résultat de clôture présente un solde positif de 355 689.17 €

La dette a été entièrement remboursée

La Capacité d'AutoFinancement représente l'excédent du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. C'est-à-dire la différence entre les **recettes** et les **dépenses réelles** (hors opérations d'ordre) de fonctionnement.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un emprunt nouveau.

Pour 2018, la CAF se monte à 23 599.97 €

Il apparait donc que la situation financière de la commune est saine

Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés